

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : TRANSFERT TEMPORAIRE DU LIEU DE CÉLÉBRATION DES MARIAGES ET AUTRES CÉRÉMONIES CIVILES DANS LA SALLE « L'EXPO » (9.1)

**L'an deux mille vingt-quatre, le 08 avril à 18 heures 30**, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 28

Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **29 mars 2024**

Date d'affichage de la convocation : **29 mars 2024**

**Présents :** Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENNINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, HUSSON, LUZZI, VUILLIOT, GIET, DA SILVA DIAMANTINO, GARNIER-SIMON et Messieurs CADOUX, ROBBEZ, PELLETIER, MOLINAS, SIGAUD, VAN VAEREMBERG, LEVITRE, JUILLARD, BOCQUET (conseillers).

### **Pouvoirs :**

Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme COURT,  
M. MAZET donne pouvoir à Mme DA SILVA DIAMANTINO,  
M. DUVILLARD donne pouvoir à M. CADOUX,  
M. DANGUY donne pouvoir à M. ROBBEZ,  
Mme CHARRE donne pouvoir à M. JUILLARD.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

**VU** le code civil, et notamment son article 75,

**VU** l'Instruction générale relative à l'état civil, notamment le paragraphe n°393,

**VU** la note de synthèse,

**CONSIDÉRANT** que les travaux de réaménagement et de rénovation thermique de l'Hôtel de Ville, qui devraient avoir lieu du 27 mai 2024 au 1<sup>er</sup> décembre 2025, rendront inaccessible et inutilisable la salle des mariages pendant toute cette période,

**CONSIDÉRANT** que la salle communale « L'Expo » située au 39 rue Ernest Zégut, offre toutes les conditions matérielles requises pour accueillir les mariages et autres cérémonies civiles, notamment en termes d'accessibilité,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'affecter temporairement la salle « L'Expo » en salle des mariages pendant toute la durée des travaux de l'Hôtel de Ville,

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette affectation.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024  
Reçu en préfecture le 11/04/2024  
Publié le  
ID : 001-210101739-20240409-2024\_054\_DEL-DE



La secrétaire de séance,  
**Dominique COURT**

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 09 avril 2024.

Le maire,  
**Patrice DUNAND**



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 11 avril 2024 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 11 avril 2024.